



TRANSPORT ROUTIER

La représentativité de l'OTRE clairement actée !

La loi SAPIN éclaire d'un nouveau jour la représentativité patronale du transport routier et des activités auxiliaires du transport. Ce 26 avril, le ministère du travail a acté la représentativité des organisations professionnelles patronales.

L'OTRE remplit pleinement tous les critères de la représentativité patronale tels qu'ils ont été fixés par la loi. C'est donc avec une particulière satisfaction que les dirigeants et les permanents de l'OTRE ont accueilli cette décision officielle des services du ministère du travail.

Le paysage patronal du transport routier est profondément remanié. Ce sont désormais quatre organisations professionnelles déclarées représentatives, contre treize précédemment. Quatre organisations répondant aux six critères légaux, et notamment celui de l'audience fixé a minima à 8 % des entreprises syndiquées ou à 8 % des salariés des entreprises syndiquées.

	Entreprises	%	Salariés	%
OTRE	2 821	26,51	53 831	10,61
UNION TLF	1 608	15,11	146 447	28,87
FNTR	4 676	43,94	222 724	43,90
CNM	1 537	14,44	84 315	16,62

L'OTRE s'étonne néanmoins des effectifs salariés déclarés et retenus. En effet, ils font apparaître que 15 % des entreprises syndiquées représenteraient à elles seules 76 % des effectifs salariés. Même si les autres organisations professionnelles concentrent massivement les effectifs des grands groupes du transport, ces chiffres posent de nombreuses interrogations... En tout état de cause, ceci démontre s'il en était besoin que l'OTRE est sans conteste la principale organisation professionnelle représentant les PME et les TPE de la branche. À ce titre, fière de son indépendance, elle compte bien prendre toute sa place.

Contact presse :

Jean-Marc RIVERA, secrétaire général national adjoint
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org